



# IMMIGRATION Canada

## Guide à l'intention des

- Candidats des provinces
- Travailleurs qualifiés du Québec

## Instructions spécifiques du bureau des visas

Séoul



### Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par  
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit  
pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English**

# Appendice A

## Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez vos documents dans une enveloppe scellée. Joignez les originaux de chaque document, incluant les certificats de police. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez présenter une traduction certifiée ainsi qu'une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

	P	Q
<b>1. FORMULAIRES</b>		
Veuillez consulter la rubrique « <b>Remplissez le formulaire de demande</b> » de notre <a href="#">site web</a> pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.		
<b>FORMULAIRE DE DEMANDE GÉNÉRIQUE POUR LE CANADA (IMM 0008)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli le formulaire.		
<b>PERSONNES À CHARGE ADDITIONNELLES/DÉCLARATION (IMM 0008DEP)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ce formulaire est rempli par vous, le demandeur principal, si vous avez plus de cinq (5) membres de votre famille.		
<b>ANNEXE A : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION (IMM 5669)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inclure l'Annexe A remplie par chacune des personnes suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"><li>• le demandeur principal</li><li>• l'époux ou le conjoint de fait</li><li>• les enfants à charge de 18 ans ou plus</li></ul>		
<b>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.		
<b>Note :</b> Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.		
<b>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</b>		<input type="checkbox"/>
Doit être remplie par le demandeur principal.		

**CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC (CSQ) ORIGINAL** 

L'exemplaire intitulé « Immigration Canada » pour :

- vous-même (le demandeur principal);
- votre époux ou conjoint de fait; et
- les enfants à charge

**RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)**  

À remplir par chacune des personnes suivantes :

- le demandeur principal
- l'époux ou le conjoint de fait
- les enfants à charge de 18 ans ou plus

**RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)**  

Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.

**2. DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL**  

- Acte de naissance ou de baptême, acte de mariage inscrit au registre, copies certifiées de jugement de divorce définitif, d'annulation de mariage, de certificat de séparation pour vous-même et votre conjoint(e), le cas échéant
- Certificat de décès d'un ancien conjoint, le cas échéant.
- Certificate de famille . Ce certificate doit avoir été récemment émis.
- Certificate de mariage pour vous et votre conjoint(e), le cas échéant
- Un ancien (supprimé) registre de recensement familial pour vous et vos membres de votre famille.
- Une photocopie certifié de votre registre de résident, de 15 jours ou moins.

**3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)**  

- Certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)
- Les textes en coréen et les traductions en français ou en anglais du registre de recensement de famille (*Hojok Deungbon*)
- Papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté (certificat d'adoption)
- Preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal (certificat d'identité des enfants)
- Si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde
- Pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une preuve d'études à temps plein sans interruption dans un établissement d'enseignement postsecondaire accrédité par les autorités gouvernementales compétentes comprenant les documents suivants :
  - tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;
  - une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;
  - une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans

		P	Q
4.	<b>DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeports et titres de voyages pour vous, votre époux(se) et tous les enfants à votre charge. N'annexez que des copies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance.</li> <li>• Si vous vivez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une copie de votre visa pour le pays où vous vivez actuellement.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.	<b>PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance, d'adoption ou de mariage.</li> <li>• Preuve de parenté tel qu'indiqué sur le registre (supprimé) de recensement de famille (<i>Hojok Deungbon</i>)</li> <li>• Preuve du statut de cette personne au Canada : photocopie de la carte de résident permanent, du visa de résident permanent ou du visa d'immigrant (IMM 1000) ou preuve de citoyenneté canadienne (photocopies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).</li> <li>• Preuve que votre proche parent vit au Canada, tel qu'une lettre de son employeur, permis de conduire, possession de biens immobiliers, bail ou l'avis de cotisation d'impôt de l'Agence du revenu du Canada.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	<b>ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS</b> <p>Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Études postsecondaires</b> : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;</li> <li>• <b>Études collégiales ou universitaires</b> : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;</li> <li>• <b>Relevés de notes</b> : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.</li> <li>• <b>Certificats de qualification professionnelle</b> : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.)</li> </ul>		

**7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL**

Pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait, et vos enfants à charge de 22 ans ou plus :

- Les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- Relevé d'impôt sur le revenu
- Les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

**Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :**

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- tous les détails sur les principales responsabilités qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

**Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications (par exemple des contrats d'emploi, descriptions de postes, évaluations du rendement décrivant les fonctions du poste).**

**8. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)**

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande :

- une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille, et
- confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

**9. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE**

Veuillez consulter notre [site web](http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp) au : <http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp> afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

**Note :** Pour les demandes reçues au BRC avant le 26 juin 2010, vous devez soumettre au BRC les certificats de police avec votre demande dûment remplie ainsi que les documents requis, à l'intérieur du **déla** de **120 jours** alloué par le BRC.

Si votre demande est reçue au BRC le ou après le 26 juin 2010, il est fortement recommandé d'envoyer vos certificats de police au BRC avec votre demande. Si vous ne pouvez pas obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même envoyer votre demande au BRC sans les certificats de police. Toutefois, si votre demande est référée au bureau des visas pour le traitement, vous devrez être prêt à les envoyer quand le bureau des visas vous les demandera.

**10. MODE DE PAIEMENT**

Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.

**Instructions de paiement**

Consultez la section relative aux frais de notre [site web](#) pour calculer les frais que vous devrez payer.

**(suite...) MODE DE PAIEMENT****Pour les demandeurs en Corée**

Rendez-vous dans une succursale ou un guichet automatique bancaire (GAB) de la Banque HSBC et payez les frais en won sous forme de versement sur le compte de l'ambassade du Canada : 002-709806-296 (succursale principale de Séoul de la banque HSBC, HSBC B/D #25, 1-ka, Bongrae-dong, Jung-ku, Séoul, tél. : (02) 2004-0800/2004-0123, [www.kr.hsbc.com](http://www.kr.hsbc.com)). Joignez le reçu original de la banque ou du GAB à votre demande. Votre nom doit être indiqué sur le reçu.

**Ne payez pas** par Internet ou par service bancaire par téléphone. **N'envoyez pas** d'argent ou de chèques personnels.

**Pour les demandeurs à l'étranger**

Pour payer vos frais, joignez un chèque certifié, une traite bancaire ou un mandat-poste en dollars canadiens payable au « receveur général du Canada » à votre demande. Les traites bancaires et les mandats-poste doivent indiquer votre nom. Assurez-vous d'envoyer votre demande dans les deux mois suivant la date de votre traite bancaire ou de votre chèque.

**11. EXIGENCES PHOTOS**

Veillez fournir **six (6) photos** pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir **Photos** à la section Comment remplir les formulaires) ainsi que celles de l'**Appendice B** : Spécifications pour photos. Inscrivez à l'endos de chaque photo le nom de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que sa date de naissance et la date à laquelle la photo a été prise.

Si, en raison de circonstances exceptionnelles, vous ne pouvez fournir les documents requis, veuillez joindre une note explicative fournissant toutes les raisons pour lesquelles vous n'avez pu obtenir les documents requis.

## **Circonstances exceptionnelles**

Si vous jugez :

- (a). que des impératifs d'ordre humanitaire sont à l'origine de votre décision de présenter une demande d'immigration au Canada ou justifient l'inclusion dans votre demande de personnes qui ne satisfont pas à la définition des « personnes à charge »;
- (b). qu'il y a de bonnes raisons de croire que vous-même et les personnes à votre charge seriez en mesure de vous établir au Canada, même si cela n'est pas évident à partir des renseignements et des documents que vous avez fournis;

Veillez fournir des précisions à ce sujet sur une feuille distincte portant en en-tête la mention « circonstances exceptionnelles ».

# Envoi de votre demande

---

## Envoi au bureau des visas

Placez tous vos documents dans une enveloppe cachetée et expédiez-la à :

**Ambassade du Canada**  
**Section des Visas**  
**B.P. 6299**  
**Séoul 100662**  
**République de Corée**

Pour connaître les heures d'ouverture et d'autres renseignements importants au sujet du bureau des visas, consultez le [www.korea.gc.ca](http://www.korea.gc.ca).

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

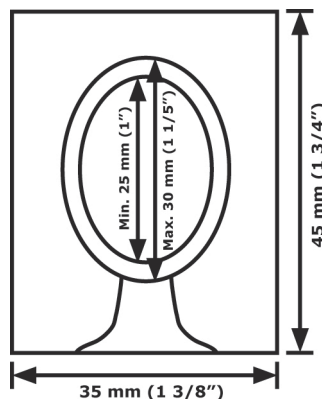
### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice C

## Instructions médicales

---

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. L'examen est également obligatoire pour tout enfant dont vous avez la garde partagée, même si l'enfant vit habituellement avec l'autre parent et ne vous accompagne pas au Canada.

Les instructions médicales vous seront remises par notre bureau, soit en personne après l'entrevue de sélection ou s'il y a dispense d'entrevue, ou encore par la poste après la décision de sélection.

Le visa de résident permanent est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit douze mois à compter de la date du premier examen ou test.